

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 14 Novembre 2012

Objet : **L'an deux mille douze et le quatorze Novembre à 18 heures**

Election

1^{er} Vice-Président Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit
Syndicat Mixte par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

1211/01 **MM. THAON, BECK, CIAIS, CLARY, DAMIANI, FRERE, GINESY, IPPOLITO, LEMOUTON, LORENZI, MANFREDI, MARY, MORANI, MORIN, PRIOUT, SPINELLI, TORRE, VEROLA**
MMES BRUNN-ROSSO, CHESNAIS, DAO-LENA, FLAVIN-COHEN, FORESTIER, GOURDON, MAIFFREDI, PRATICCO

A la suite de l'annulation par le Conseil d'Etat le 7/06/2012 de l'élection cantonale du Docteur FRERE, sur le canton de Levens, le poste de Vice-Président de l'Ecole Départementale de Musique est devenu vacant.

Le Docteur FRERE a été réélu Conseiller Général des Alpes-Maritimes, le 16/09/2012.

La commission permanente du Conseil Général des Alpes-Maritimes, lors de sa réunion du 20/09/2012, l'a désigné pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte « Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes ». Il peut donc à nouveau postuler au poste de 1^{er} Vice-Président.

Le Docteur Alain FRERE est réélu 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte «Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes » à l'unanimité.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

